Image not found or type unknown

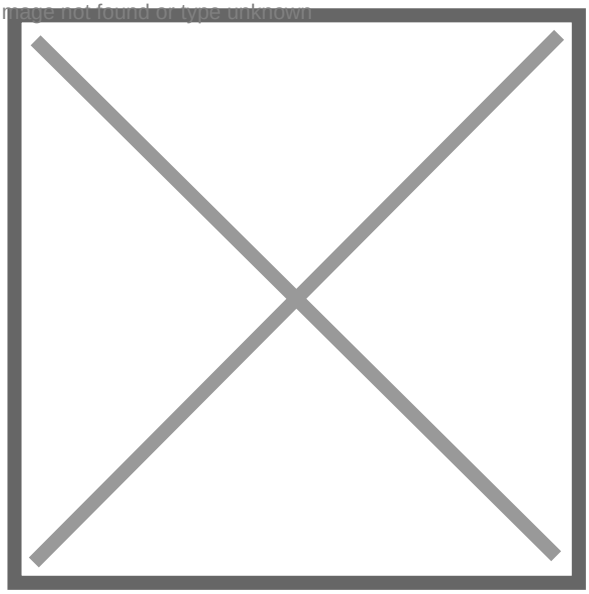

# Quels droits après 22 ans de séparations sans divorce ?

Par **crill**, le **12/06/2014** à **15:55**

Bonjour,

Madame G., 87 ans, est séparée de son marie depuis 22 ans.
IIs n'ont pas d'enfants. Ils sont mariés ous le régime de la communauté des biens.
Madame G habite la maison qu'elle a achetée seule quelques années avant son mariage.
Monsieur G lui réclame une attestation confirmant qu'elle refuse tout héritage de Monsieur G. si ce dernier venait à mourir. Elle est d'accord sur le principe mais ne veut pas perdre "sa part" pour la maison.
Madame G peut elle faire cette attestation sans risque de perdre sa maison ?
Monsieur G. est il en droit de réclamer quoique ce cela soit à madame G ?
Madame G. a t elle des recours ?
je vous remercie.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés